



LE BROC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Effectif légal 15

En exercice 15

Présents 12

Votants 13

Rapport de la
délibération en date
du 17 décembre
2009.

Adoption du zonage
d'assainissement de
la commune du Broc

L'an deux mille dix ;

Le 4 octobre 2010

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 29/09/2010

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : TORNATORE – AUDIBERT-DUJON – ESCRIOU – FASOLA – FOURNY – HEURA – KAIL – LACROIX- BENABEN- PAILLOTET – YACOB

REPRESENTES : Mme ROBERT représentée par Mme FOURNY

ABSENTES : Madame DE LA ROCCA – Madame BEUCHE –

Secrétaire de séance : Mme BENABEN

Monsieur le Maire propose de rapporter la délibération du 17 décembre 2009 suite à une erreur dans la rédaction du nom du cabinet responsable de l'étude.

M. le Maire rappelle qu'à la suite de la Loi sur l'eau de 1992, l'obligation est faite aux communes de contrôler les dispositifs d'assainissement non collectifs à compter du 1^{er} janvier 2006.

M. le Maire rappelle par ailleurs que face aux difficultés et au manque de compétence des communes, il a été décidé précédemment de confier cette compétence d'assainissement non collectif au SIEVI, syndicat où va être créé un service SPANC.

Préalablement à cette création du SPANC, chaque commune doit réaliser un plan avec le zonage d'assainissement possible sur son territoire. Une étude a été établie par le Cabinet SAFEGE ingénieurs conseil en janvier 2004 à la demande du SMARDV.

Le Maire rappelle également que le zonage d'assainissement doit être approuvé après une enquête publique déclenchée par le maire.

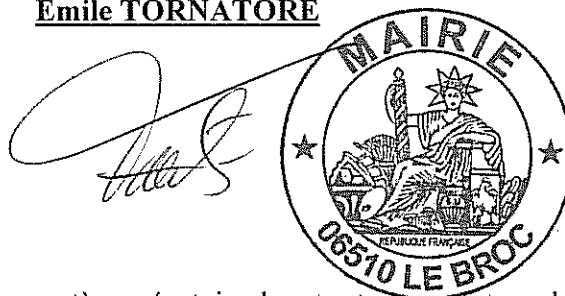
Où l'exposé du maire et après délibéré, le Conseil Municipal

- Décide de rapporter la délibération du Conseil Municipal du 17.12.2009.
- Donne son accord pour autoriser le Maire à demander le lancement d'une enquête publique afin d'approuver le zonage d'assainissement établi par le cabinet SAFEGE CETIS en janvier 2004.
- Demande la nomination d'un commissaire enquêteur pour réaliser cette enquête publique.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures

LE MAIRE,
Emile TORNATORE

Et ce par : - Voix pour : 12
- Voix contre :
- Abstention : 1



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 7/10/10, à la porte de la mairie, sa transmission au représentant de l'Etat le 7/10/10.

Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication